

# LEBAUCHER

## DIT MORENCY

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES FAMILLES MORENCY, INC.

Volume 10, numéro 1,

novembre 2000

### SOMMAIRE

Pages 2

C'est la tutelle

Par Marcel Morency

Pages 3

Ordre du jour de

L'assemblée Générale

Par Marcel Morinay

Pages 4 & 5

Extraits des règlements

Par Mareel Morency

Page 6

P-V, Ass. Gén. 1999

Par Marcel Morency

Page 7

P-V, juin 2000

& Convocation

Par Claude Morency

Pages 8

États financier 1999-2000

PM Oaude Morency

# Assemblée

# Générale

# 2000/

## LE BAUCHÉ DIT MORENCY

Bulletin publié trois fois l'an depuis 1991,  
pour servir à la liaison des membres  
de l'Association des familles Morency, inc.

### Prix de vente du bulletin :

Gratuit à la parution, aux membres en règle,  
moyennement cotisation annuelle de 15\$,  
ensemble des parutions antérieures : 30\$.

### Comité de réalisation :

Roger, Claude et Karine

### Contenu du bulletin :

Les idées émises dans ces pages n'engagent  
que la responsabilité de leurs auteurs.  
Généralement dans les textes, le genre  
masculin englobe implicitement le féminin  
La reproduction des textes moyennant que la  
source y reste dûment identifiée est permise.

Éditeur officiel : La Fédération  
des familles souches-québécoises, inc.  
Envoi postal, contrat no 94676,  
classé: "littérature" canadienne.

### Structure corporative :

L'Association des familles Morency, inc.  
est une société anonyme à but non lucratif,  
qui a été constituée par lettres patentes du  
Québec, émises le 1er décembre, 1990.  
Calendrier financier: 1 juin au 31 mai.

### Coordonnées de l'association:

Postales: C.P. 6700, SILLERY, QC, G1T 2W2.  
Secrétariat: Tél: (418) 480-3970, Claude Morency  
*Recherches/archives : Tél: (418) 653-5305.*  
*fax: 653-5398, Internet : jmorency@mediom.qc.ca*

### Sites Internet Morency :

<http://JA.v.-w.qbc.clic.net/-remo/Morency.htm>  
[http://www3.sympatico.ca/michel\\_morency/](http://www3.sympatico.ca/michel_morency/)  
<http://www.geocities.com/Heartland/Ranch/6763>

### Conseil d'administration 1990|2000 :

Roger Morency (#187), président,  
Paul [Bpt] Morency (#132), vice-président,  
Claude Morency (#234), secrétaire-trésorier,  
Damien Morency (#109), administrateur,  
Manon Garneau (#282), administrateur,  
Karine Morency (#285), administrateur  
Fernand Morency (#140), administrateur.

### Devise:

**SINE FLEXARE, APLANOS**

(sans fléchir, sans dévier).

L'Association est membre de la Fédération  
des familles souches québécoises inc.,  
salle 1246, Pavillon Casault,  
Université Laval,  
C.P. 6700, Sillery, QC, G1T 2W2.  
tél/fax: (418) 653 2137 / 653-6387.  
Internet: ffsqc.aira.com

# C'EST LA TUTELLE

Par Marcel Morency

Il est devenu impérieux pour les membres de se consulter et d'aviser de la gouverne de L'Association!

Il le faut bien, le conseil d'administration a baissé les bras ; cinq de ses sept membres ont démissionnés en bloc (voir page 7)!

Ils se sont découragés devant la complexité de rassembler les Morency et de les enjoindre collectivement à rendre vivante notre Association.

Ils avaient adopté comme politique, que le rôle du conseil ne devait consister principalement qu'à encadrer les activités des membres dans le contexte opérationnel prévu par notre charte et en regard de notre réglementation.

J'avoue que pour ma part, cet encadrement m'a bien servi tout au long de mes recherches que j'ai menées en partage dans le bulletin, sur notre patrimoine ancestral historique, généalogique et culturel, moi qui avait besoin pour ce faire, de prendre contact avec les Morency et d'obtenir des témoignages des familles.

Dans la foulée, beaucoup de Morency ont aussi voulu apprendre à se connaître, l'Association en est devenu le médium, un mouvement d'appartenance s'est implanté, beaucoup ont contribué à la rendre vivante, de belles amitiés en ont résultées.

Domage qu'il n'y ait pas eu quelqu'un d'autre, pour prendre la relève et entreprendre de s'affirmer à faire office de rassembleur sur un thème quelconque d'intérêt commun. À titre d'exemple ; une grande partie historique des familles Morency reste à être colligée et mise en valeur dans le bulletin, à partir des greffes notariales qui sont grandement accessibles au grand public.

Tels des enseignants et enseignantes à la retraite, les Morency sachant écrire qui ont encore la bougeotte du travail et qui voudraient pleinement utiliser leur ordinateur avec l'Internet parce qu'ils ou elles ont des choses à dire, auraient avantage à sauter sur l'occasion de mettre la main sur le véhicule de diffusion quand même valable que représente notre bulletin de liaison, avant qu'il ne disparaisse.

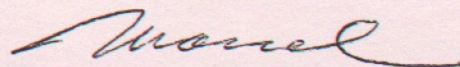
Hé oui! Nous en sommes de nouveau rendus à sérieusement envisager la dissolution de notre chère Association. N'eut été de Roger, Damien, les deux Paul, Claude, Karine et Manon qui se sont engagés il y a deux ans à la garder en marche, c'est bien là le triste sort que je lui prédisais alors.

C'est maintenant du ressort des membres présents en assemblée générale d'en décider (voir les articles relatifs du règlement, pages 4&5). Le conseil avait prévu la tenir le 3 septembre, mais devait rater l'envoi à temps des avis de convocation (p. 6). C'est pour le dimanche le 26 du courant que la convocation est maintenant valable (p. 2).

Puisqu'il semble bien que ce sera là le rassemblement de l'adieu, soyons là pour faire honneur à ce précieux esprit de fraternité qui nous a unis dans cette belle aventure, qui aura commencé le soir de fondation, le 28 novembre 1990, il y a dix ans.

Au Manoir, la grande salle Duc de Kent sera mise à notre disposition à compter de 11 hres pour le vin de l'amitié et le dîner-buffet à 12 hres 30. Nous y tiendrons l'assemblée générale à compter de 13 hres 30.

*(Note importante : Veuillez SVP confirmer votre réservation au Brunch-Bufferet de l'Association des familles Morency, en appelant au Manoir au 418-663-3330 avant jeudi le 23 novembre. C'est 18.95\$, taxes et service en sus, à votre charge)*



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

«CIEIULIE IIDIE IL.A — WIIIIE î .. (Q)IU — î .. ŒIL.U.JE IIDIE IVAIIDIIIEIU »

## AVIS SPÉCIAL DE CONVOCATION

S'ADRESSANT AUX MEMBRES (en règle ou hors règle\*)  
ET PARTICULIÈREMENT AUX FONDATEURS  
DE L'ASSOCIATION DES FAMILLES MORENCY INC.

RASSEMBLEMENT VIMANCIFFLE 26 NOVEMBRE, 2000  
AU MANOIR MONTJ...O'RENCY, SALLE VUE VE K.ENZ, 211-90, 'ROYALE, COURVILLE  
POUR LE VERRE V'EL'AM.rvzt ÀS 11 t'RES, LES UCCULENT 'BRUNCit-'BUFJIT À 12 t'RES 30

(Note important« : Veuillez SVP confirmer votre réservation au Brunch-Buffer de fAssociation des familles Morency, en appelant au Manoir au 418-663-3330 avant jeudi le 23 novembre. C'est 18.95\$, taxes et service en sus, à votre charge)

ET PAR APRÈS À 13 t'RES 30, POUR SE PENCFFER SUR L'ÉVÈNEMENT QUI NOUS 'PRÉOCCUPE

## ORDRE DU JOUR

**Ouverture de l'assemblée :** par Roger, approbation de l'ordre du jour et du vote des membres hors règle \*.

**Rapport du président :** Constat d'inertie (p-v, p. 6), appel à la relève et au renouveau, à défaut, la dissolution.

**Procès-verbal de l'assemblée de l'an dernier :** à adopter sans lecture parce que publié dans ce bulletin (p. 7).

**Rapport du secrétaire-trésorier :** Affaires en cours, appréciation et adoption des états financiers publiés dans ce bulletin (p. 8), situation financière actuelle, suspension de la perception des cotisations.

Nominations au conseil d'administration, Sortants : Roger, Claude, Damien et Karine. Restants en poste à confirmer : Paul, Manon et Fernand.

- Aspirants candidats en nomination pour tenter de constituer un nouveau concept de conseil d'administration et de comité du bulletin, opérant principalement par courriel Internet : Ghislain #205 ; morencygh@videotron.ca, Rénaud # 174 ; remo@qbc.clic.net, Donald #249; dmorency@ix.netcom.com.
- Candidatures d'autres internautes intéressés à faire équipe, sont ardemment souhaitées.

**Rapport de la rédaction du bulletin :** Roger, Claude, et Marcel.

- Postes à combler :
  - Rédacteur rassembleur : (absolument par courriel), autant chez nous au Québec que chez nos cousins anglophones (le comité franco-américain de Donald, Richard et Lionel).
  - Chronique-urs/euses, rubriqu-urs/euses (idéalement par courriel).
  - Collabora-teurs/trices fervents de généalogie et d'histoire dans les familles.
  - Correc-teurs/trices d'épreuves (nécessairement par courriel).

**Reconnaissance des actes du conseil :**

**Éventualité de cessation des opérations de l'Association:** procédure prévue à l'article 9 du règlement parais-  
sant dans ce bulletin, en regard de sa mise en dormance et des procédures de dissolution et liquidation.

- Adoption de mode exécutoire et nomination d'administrateurs affectés à cette fin.

**Varia :** Art 7.4a vérificateurs, art 4.2c; taux à vie, rassemblements. — — — — —

**Levée de l'assemblée :** Conditions et acceptation.

Note: L'initiative de cette convocation a été prise à la demande de beaucoup de membres qui s'inquiètent de l'arrêt des activités constaté au cours de l'année. Marcel Morency

Articles relatifs à la tenue des assemblées des membres ainsi que les modes prévus de dissolution  
contenus dans le règlement général no 1 de l'Association des Familles Morency,  
tel qu'adopté lors de l'assemblée générale annuelle du 11 septembre 1999

## ARTICLE-5 ASSEMBLÉE.DES MEMBRES EN RÈGLE

### **5.1 Assemblée générale annuelle**

- a) L'Association se réunit en assemblée plénière au moins une fois par année, à un endroit au Québec, à la date, et à l'heure que le conseil détermine par résolution et en tenant compte des avis exprimés par les membres en règle durant l'assemblée générale annuelle précédente ;
- b) L'assemblée générale annuelle peut aussi avoir lieu ailleurs qu'au Québec, sur consentement unanime des membres en règle. Cette assemblée tient lieu d'assemblée générale annuelle ;
- c) L'Association expédie à chaque membre en règle, au moins dix (10) jours à l'avance, un avis de convocation pour chaque assemblée plénière, générale ou spécial. Cet avis doit mentionner le lieu, la date et l'heure de l'assemblée et être accompagné d'un ordre du jour ;
- d) Les demandes d'inclusion d'articles à l'ordre du jour officiel doivent être déposées à l'Association cinq (5) jours avant la date de l'assemblée générale annuelle et doivent avoir reçu l'appui écrit de cinq (5) membres en règle ;
- e) Les résolutions pour la discussion d'affaires nouvelles à l'assemblée annuelle peuvent être soumises en tout temps, mais le président peut décider de limiter la discussion sur les affaires nouvelles afin d'accélérer les travaux sur les affaires anciennes ;
- f) L'ordre du jour de l'assemblée plénière générale annuelle devra inclure:
  1. Ouverture de l'assemblée.
  2. Adoption de l'ordre du jour.
  3. Acceptation des procès-verbaux de la dernière assemblée générale et assemblées spéciales subséquentes.
  4. Ratification ou rejet des modifications proposées aux règlements généraux.
  5. Un rapport par le président des activités du conseil pour l'année écoulée;
  6. Rapport du trésorier, et dépôt des états financiers dûment vérifiés du dernier exercice.
  7. Nomination de vérificateurs.
  8. Rapport du comité de mises en candidatures et élections.
  9. Vœux et résolutions.
  10. Affaires nouvelles.
  11. Levée de l'assemblée.

### **5.2 Assemblée spéciale**

- a) Une assemblée plénière spéciale des membres en règle peut être convoquée par, le président du conseil ou à la suite d'une demande écrite d'un dixième (1/10) des membres en règle de l'Association ;
- b) Les dispositions du présent article 5 s'appliquent *mutatis mutandis* aux assemblées plénières spéciales.

### 5.3 Quorum

Le nombre de membres en règle présents à l'assemblée annuelle ou spéciale constitue le quorum.

### 5.4 Votation et qualification

- a) Seuls les signataires des cartes de membres en règle auront droit de vote ;
- b) Le vote pris à la majorité simple des personnes présentes utilisant leur droit de vote, est décisif à moins que le présent règlement ou la Loi exige une résolution spéciale ou une majorité plus grande ;
- c) Le vote est pris à main levée à moins que le vote au scrutin secret ne soit obligatoire, demandé par le président de l'assemblée des membres ou demandé et appuyé par le quart des membres en règle présents ;
- d) Lors de l'élection des officiers ou des administrateurs, s'il y a plus de candidats que de sièges à remplir, il y aura alors scrutin secret et chaque membre en règle présent pourra exercer son droit de vote. Seront déclarés élus pendant l'assemblée, les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix validement exprimées et ils assumeront leur charge immédiatement ;
- e) S'il y a vote au scrutin secret, le président de l'assemblée des membres en règle nommera deux personnes, qu'elles soient ou non des membres en règle de l'Association, pour agir comme scrutateurs.

## ARTICLE 9 ARRÊT DES ACTIVITÉS, DISSOLUTION ET LIQUIDATION

### 9.1 Arrêt des activités

Si l'Association devait subir un ralentissement critique dans son fonctionnement, principalement par manque de relève, sa maintenance à l'état de dormance pourrait être confié à la Fédération des familles-souches qui pourvoira à l'exécution de ses obligations essentielles, jusqu'à ce qu'elle puisse reprendre ses activités sous une nouvelle administration.

### 9.2 Dissolution

Tout projet de dissolution et de liquidation des biens de l'Association, devra faire l'objet d'un référendum postal auprès de tous les membres en règle et il ne sera pas autorisé à prendre effet, s'il rencontre l'interdiction de la part du tiers des membres en règle.

### 9.3 Liquidation

En cas de liquidation de la corporation ou de la distribution des biens de la corporation, ces derniers pourraient être dévolus à une organisation exerçant une activité analogue. ~

**PROCÈS-VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**  
**DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DES FAMILLES MORENCY, INC.,**  
TENUE LE 11 SEPTEMBRE 1999, À L'AQUARIUM DE QUÉBEC.

Membres en règle présents et constituant quorum (art. 12.05): André# 29?, Bernadette# 228, Damien# 109, Fernand # 140, Francine# 69, Jean-Louis# 161, Jeanne# 82, Marcel# 4, Marguerite # 280, Paul# 200, Peggy-Anne # 231.

L'assemblée a été déclarée ouverte par Damien à 19h35, qui a aussitôt procédé à la mise au point de l'ordre du jour lequel a été adopté unanimement sur proposition de Jean-Louis appuyée par Jeanne. (NOTE : toutes les autres propositions adoptées au cours de l'assemblée, l'ont aussi été de façon unanime par l'assemblée).

Le procès-verbal de la précédente assemblée générale tenue à Saint-Félicien le 9 août 1998, n'étant pas sous la main pour en faire la lecture, il a été adopté sur proposition de Fernand appuyée par Jean-Louis, satisfaits que tous étaient, qu'il avait été publié dans le bulletin de décembre 1998.

Damien a aussi demandé l'adoption des états financiers dûment déclarés vérifiés, tels que publiés par le trésorier dans le dernier bulletin. Francine l'a proposée et Jeanne a appuyé. Notre bonne situation financière a été appréciée.

Présument de leur acceptation, Yoland et Diane, nos vérificateurs d'office choisis l'an dernier, ont été délégués pour l'année en cours, sur proposition de Fernand et de Francine. Articles : 13.02 (précédent) et 7.4 a) (nouveau).

Ayant fait l'objet de discussions très constructives, la savante ébauche de refonte de nos règlements généraux portée à la connaissance de nos membres dans le 1<sup>er</sup> bulletin 1999, a été adoptée par l'assemblée sous réserves de mises au point mineures, sur proposition d'André avec l'appui de Paul. La teneur de notre règlement général No 1 révisé tel que présenté en annexe, prend donc effet immédiatement.

L'assemblée a aussi maintenu respectivement à 15\$ et 250\$, les taux de cotisations annuelle et à vie jusqu'à présent en vigueur, ce, pour satisfaire au besoin de révision annuelle prévu aux articles 11.01 (précédent) et 4.4 a) (nouveau).

Le bulletin, reconnu comme notre principal organe de liaison et de ralliement, est grandement apprécié dans sa nouvelle présentation. Les membres souhaitent que ses pages sollicitent plus activement des articles, chroniques et rubriques de la part des membres, que les nom et coordonnées du rédacteur en chef avec qui ils peuvent communiquer soient bien indiqués et que la date limite de tombée de contribution des articles y soit bien précisée.

On déplore que nos sites Internet canadiens ne sont pas mis à jour assez rapidement, comparativement à celui des américains. De plus, des membres du conseil d'administration ou personnes ressources, tel que le rédacteur en chef du bulletin, devraient pouvoir être rejoints personnellement, en publiant des numéros de téléphone ou d'adresses de courrier électronique.

Fernand a accepté de remplacer Paul de Granby au conseil d'administration. Roger et Damien, dont les termes d'office étaient aussi échus, n'ont pas eu de relève et ont accepté de continuer. Le nouveau conseil devra élire ses officiers lorsqu'il se réunira prochainement. Cinq de ses membres sont donc du Lac-Saint-Jean, il leur sera ainsi plus facile de se réunir pour voir aux destinées de l'Association et pour préparer le bulletin sur place.

Damien a présenté un rapport du vice-président, dénombrant à trois les réunions tenues par le conseil qui n'a pas chômé depuis le départ du soussigné. Il y a consensus pour continuer d'attendre d'être convié par des ressortissants Morency en région, pour se lancer dans un nouveau rassemblement. Des membres ont souhaité qu'il s'en organise un à Québec prochainement, l'idée plairait sûrement. Se trouveront-ils des promoteurs entreprenants qui s'en chargeront? L'assemblée générale tenue hors contexte d'un rassemblement annuel, comme ce fut le cas l'an dernier à Saint-Félicien, a fait plutôt fi encore une fois celle année. Si les circonstances devaient être les mêmes l'an prochain, on a recommandé de la tenir au Lac-Saint-Jean, là où elle a des chances de soulever plus d'intérêt chez les membres qui y sont ~ plus grande concentration.

La levée de l'assemblée a été proposée par Francine, appuyée par Jeanne et approuvée à 21h35.

Rédigé et signé le 13 septembre 1999, Marcel Morency, secrétaire d'appoint de l'assemblée.

....annexe : RÈGLEMENT GÉNÉRAL No 1 refondu

## Procès-Verbal

De la réunion régulière du conseil d'administration du 11 juin 2000  
tenue chez Paul Morency à Beauport .

Présences	Claude, Karine, Roger, Paul et Marcel.
Ouverture	A 13 :15, mot de bienvenue de Roger, lecture et adoption de l'ordre du jour. Adoption unanime.
Secrétaire	Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière réunion du conseil. Adoption unanime.
Courrier	Aperçu du courrier reçu qui se limite aux bulletins d'autres associations et publicités diverses.
Trésorier	Le rapport des finances montre un solde de 1923.92\$ en date du 3 mai 2000.
C.A	Damien a fait parvenir au conseil sa lettre de démission. Roger, Karine et Claude ont également remis leur démission. Paul fait savoir qu'il ne renouvelle pas son mandat.
Association	L'avenir de l'association sera décidé lors de la prochaine assemblée générale. Elle sera dissoute s'il n'y a pas de relève.
Bulletin	Le prochain bulletin ne comportera qu'un article de Roger informant les membres de la tenue de l'assemblée générale que s'il n'y a pas de relève, l'association sera dissoute. Il y aura aussi l'ordre du jour de l'assemblée générale et l'état des finances.
Prochaine	Assemblée générale à Alma dimanche le 3 septembre à 13 :30.
Fin	Levée de l'assemblée ; à 15 :00, adoptée unanimement.

Claude Morency, secrétaire

**Ébauche de l'annonce de l'assemblée générale annuelle du 3 septembre 2000 qui ne fut jamais envoyée**

### **-AVIS -DE-CONVOICATION**

**À tous les membres**

### **DE L'ASSOCIATION DES FAMILLES MORENCY, INC.**

**Invitation vous est faite par la présente dans les délais prévus d'assister et de participer à  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
qui aura lieu le 3 septembre 2000 à 13 :30 à Alma**

### **ORDRE DU JOUR PROPOSÉ**

1. Ouverture de l'assemblée, révision et adoption de l'ordre du jour;
2. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 11 septembre 1999 à l'Aquarium de Québec;
3. Lecture du rapport des vérificateurs Yoland et Diane;
4. Rapport du trésorier;
5. Décision en regard de l'avenir de l'association;
6. Règlements généraux, modifications proposés par le Conseil d'administration:
  - Article 4.2 c) Réévaluation annuelle de la cotisation de 250.00\$ exigible des futurs membres à vie;
  - Article 7.4 a) Nomination annuelle d'un ou des vérificateurs de nos livres et états financiers;
7. Rapport du président;
8. Reconnaissance des actes du conseil d'administration;
9. Bulletins;
10. Nomination d'un président d'élection;
11. Élection: mise en candidature et nomination des membres du conseil d'administration;
12. Varia et affaires nouvelles;
13. Levée de l'assemblée.

## Association des Famille Morency Inc.

### Etats financiers couvrant l'exercice du 1er avril 1999 au 31 mai 2000

Revenus		Dépenses	
Cotisations	1275,00	Bulletins	592,17
Anciens bulletins	20,00	Frais bancaires	7,14
Ventes articles promotionnels	0,00	Secrétariat F.F.S.Q.	73,00
<i>Inventaire début</i>	<i>938,64</i>	Cotisation F.F.S.Q.	306,00
<i>plus achats</i>	<i>0,00</i>	Dépenses assemblée générale	688,59
<i>moins ventes</i>	<i>0,00</i>	Achats articles promotionnels	0,00
<i>Inventaire fin</i>	<i>938,64</i>	Dépenses bureau	45,03
Dons	33,88	Frais déplacement C.A.	0,00
Revenus divers	0,00	Permis	80,00
(encan chinois, crédit interne banque)		Intérêt	0,00
Assemblée générale	<u>475,00</u>	Assurances	120,00
<b>Total des revenus</b>	<b><u>1803,88</u></b>	<b>Total des dépenses</b>	<b><u>1911,93</u></b>
Solde (perte pour l'année)			<b><u>-108,05</u></b>

Solde en banque au 1er avril 1999	2034,19
moins perte de l'exercice	-108,05
moins avance F.F.S.Q.	-2,22

Solde aux livres au 31 mai 2000 1923,92

Claude Morency, I. secrétaire-trésorier

### Rapport des vérificateurs

Nous avons procédé l'examen des livres de l'Association des Familles Morency inc., nous avons obtenus les renseignements que nous avons demandés et nous nous déclarons satisfaits que les états financiers tel qu'établis reflètent bien sa situation pécunières réelle.

Réservations exprimées par les vérificateurs: Aucune réserve exprimée par les vérificateurs

Signé le: \_\_\_\_\_

Par: Diane Morency (original signé)

Par: Voland Morency (original signé)